

## **REGLEMENT DU PRIX DE LA PLUME LYCEENNE 2026**

### *Dans le cadre du Goncourt des lycéens*

Le Prix de la Plume lycéenne est organisé par le Conseil régional de Bretagne en partenariat avec l'association Bruit de Lire et en accord avec la région académique de Bretagne.

Ce prix littéraire régional comporte deux catégories distinctes :

- **Les classes « Prix de la plume lycéenne »** : tous les lycées bretons reçoivent une invitation à participer au prix. Les 50 établissements retenus s'engagent, alors, à réaliser au moins 8 productions individuelles portant sur un des romans de la sélection Goncourt des lycéens.
- **Les classes « Goncourt »** : présentes aux Journées nationales Goncourt des lycéens sont invitées par la Région Bretagne, à participer au prix en réalisant a minima une production individuelle sur le roman de leur choix de la sélection Goncourt des lycéens.

**10 lauréats se verront récompensés à l'occasion  
des Journées nationales du Goncourt des lycéens, le 10 décembre 2026 à Rennes**

---

**A. POUR LES 50 CLASSES « Prix de la plume lycéenne »** (groupe classe, groupe élèves volontaires, option ou club lecture)

a. Deux dates d'appel à candidature

Pour cette opération, la Région soutiendra au maximum 50 établissements d'enseignement secondaire bretons.

Un premier appel à candidature est proposé le 25 mars et le deuxième le 26 août à condition que le nombre de candidatures au premier appel soit inférieur à 50.

b. Critères de sélection

Un jury composé de représentants de la Région Bretagne, de la région académique de Bretagne et de l'association Bruit de Lire se réunira le 19 mai et le 10 septembre (si besoin) et appliquera les critères suivants :

- Priorité aux élèves dans les filières pré-bac ;
- Priorité aux lycées n'ayant pas ou ayant peu participé aux dernières éditions - équilibre géographique et par réseau ;
- Attention particulière portée aux candidatures des filières professionnelles.

**Attention : le respect de la date-limite du retour de la fiche d'engagement n'implique pas une sélection automatique de la candidature. Un avis officiel de sélection ou de non-sélection sera adressé aux établissements dès le 19 mai et le 10 septembre.**

c. Déroulement de l'opération

La **liste des ouvrages** sera rendue publique le **2 septembre 2026** par l'Académie Goncourt. Elle pourra, de manière très exceptionnelle, être modifiée si l'un des auteurs sélectionnés a déjà reçu le Goncourt des lycéens. Aussi, l'association Bruit de Lire enverra la liste officielle aux lycées participants.

Pour les candidatures sélectionnées, le **Conseil régional de Bretagne** versera une subvention de 500 € couvrant l'achat d'une série complète de la sélection du Goncourt des lycéens 2026 (soit un exemplaire de chaque livre de la sélection) et d'un nombre d'exemplaires de la sélection 2026 à l'initiative de l'enseignant.e.

L'établissement devra adresser au service de la Région un duplicata de la facture certifiée acquittée des romans commandés, **de préférence à une librairie indépendante**. Facture à adresser à [morgane.delamarre-jaouen@bretagne.bzh](mailto:morgane.delamarre-jaouen@bretagne.bzh)

Chaque établissement bénéficiaire de cette subvention s'engage ainsi à faire l'acquisition des ouvrages et **les mettre à disposition des élèves**. Ces derniers, en fonction des thématiques abordées dans les romans, pourront être accompagnés par l'équipe pédagogique dans leur choix et leur lecture.

L'engagement implique également l'envoi d'un **minimum de 8 productions écrites**. Dans le cas où le minimum des 8 productions ne serait pas adressé, **la collectivité sera amenée à demander la restitution de la subvention**.

## B. LES PRODUCTIONS

### a. Le format

Les productions devront exclusivement porter sur un travail d'écriture, il s'agit d'une création personnelle à partir de la lecture d'un roman. Il s'agira de réaliser une production écrite **soit sous la forme d'une critique littéraire classique soit sous la forme d'une de ces 5 formes libres : pastiche, poème, lettre à l'auteur, dialogue entre deux lecteurs, préface**.

Les formes suivantes ne sont pas éligibles : l'audio, la vidéo, le dessin et le calligramme.

Le prix est individuel, même s'il fait l'objet d'un travail en classe.

Nous vous invitons à sensibiliser vos élèves sur le non-recours à l'IA dans le cadre de ce concours littéraire et de les informer des éléments suivants :



- Chaque production retenue par le premier jury sera systématiquement contrôlée par un logiciel anti-plagiat capable d'identifier un éventuel recours à l'IA. Si l'utilisation de l'IA était confirmée, la production concernée serait exclue automatiquement.

- L'IA ne peut en aucun cas se substituer à la création personnelle. Les textes doivent être « originaux ».

### b. Autres exigences formelles

Chaque production devra impérativement :

#### 1. Porter sur un seul roman de la sélection

Être précédée d'un titre inventé (autre que celui de l'ouvrage) sous lequel seront précisés le **titre du roman, le nom de l'auteur et la catégorie du texte** (pastiche, poème, lettre à l'auteur, dialogue entre deux lecteurs, préface).

#### 2. Être saisie dans un logiciel de traitement de texte - (exemple : police Arial, taille 12). Les textes rédigés avec une police trop petite seront exclus pour des raisons de lisibilité

#### 3. Être rédigée sur une seule page A4 (recto)

**Nous vous rappelons l'obligation de respecter les critères de recevabilité d'une production sous peine d'inéligibilité**

### c. Envoi des productions

- Chaque production devra être **enregistrée en PDF** (document original non scanné, non photographié) et nommée impérativement comme suit :

« Ville\_Établissement\_Classe\_Nom\_Prénom de l'élève »

Il est très important de veillez à bien orthographier le nom et le prénom de l'élève dans leur intégralité pour éviter les coquilles sur les supports de communication.

Pour respecter l'anonymat des productions, merci de vérifier qu'**aucune de ces informations (nom, prénom de l'élève, établissement, ville) n'est mentionnée dans le corps de texte du document**.

- L'envoi groupé des textes se fera obligatoirement par e-mail à [bruidelire@gmail.com](mailto:bruidelire@gmail.com) sous la responsabilité de l'enseignant.e en charge de la classe ou du groupe ; **aucun envoi papier ne sera accepté**. Préciser lors de l'envoi le nombre d'élèves concernés.

## CALENDRIER 2026 - Prix de la plume lycéenne

### *Dans le cadre du Goncourt des lycéens*

- [Mercredi 25 mars - 1er appel à candidatures](#) : un courrier d'invitation à participer au prix (envoi postal et mail) est adressé par la Région Bretagne à tous les établissements d'enseignement secondaire bretons. Le courrier est adressé au à la chef.fe d'établissement et en copie aux enseignant.e.s documentalistes responsables des CDI.
- [Mercredi 13 mai - clôture 1ère appel](#) : **date-limite de réception de la fiche d'engagement, par mail, à l'association Bruit de Lire** qui en accusera réception par mail. ***Aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé.***
- [Mardi 19 mai](#) : sélection des candidatures des classes Prix de la plume lycéenne du 1er appel. La Région Bretagne informera les lycées retenus par mail et par courrier. L'association Bruit de Lire adressera également un mail à l'équipe enseignante impliquée.
- [Mercredi 26 août - 2ème appel à candidatures](#) : un courrier d'invitation à participer au prix (envoi postal et mail) est adressé par la Région Bretagne aux établissements n'ayant pas répondu au 1er appel et qui souhaitent s'engager dans ce dispositif.  
**Pour rappel** : *le nombre d'établissements participant à cette opération étant limité à 50, si le nombre de candidatures dès le 1er appel est supérieur, il n'y aura pas de seconde session.*
- Mercredi 2 septembre : annonce officielle de la liste de la sélection des romans par l'Académie Goncourt.
- [Mercredi 9 septembre - clôture 2ème appel](#) : **date-limite de réception de la fiche d'engagement par mail, à l'association Bruit de Lire** qui en accusera réception par mail. ***Aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé.***
- [Jeudi 10 septembre](#) : sélection des candidatures des classes Prix de la plume lycéenne du 2ème appel. La Région Bretagne informera les lycées retenus par mail et par courrier. L'association Bruit de Lire adressera également un mail à l'équipe enseignante impliquée.
- [Jeudi 17 septembre à 18h30](#) : temps de présentation en visioconférence du prix et des modalités d'organisation pour les enseignant.e.s participants.
- [Vendredi 25 septembre - appel à candidatures classes « Goncourt »](#) : la Région Bretagne adresse un courrier d'invitation à tous les établissements « Goncourt » qui seront présents aux Journées nationales Goncourt des lycéens. Un mail leur est également envoyé par l'association Bruit de Lire.
- [Mercredi 14 octobre](#) : **date-limite de réception de la fiche d'engagement des classes « Goncourt », envoyé par mail à l'association Bruit de Lire.**

- **Mercredi 18 novembre (midi) : date-limite d'envoi par mail des productions rédigées par les élèves pour les deux catégories.** Cet envoi doit être effectué par le/la professeur.e en charge du prix qui les aura préalablement regroupées. (Les productions envoyées de façon individuelle ne pourront être traitées).  
Si l'envoi est effectué via un **service de transfert de fichiers en ligne**, il est important de prévenir par mail l'association Bruit de Lire, pour s'assurer de la bonne réception des textes.
- **Attention :** dans un établissement breton où participeraient à la fois une classe "Prix de la plume lycéenne" et une classe "Goncourt", il sera demandé un envoi séparé des productions afin de bien distinguer l'origine des productions.
- **Lundi 30 novembre :** un premier jury composé de membres qualifiés de l'association Bruit de Lire issus du monde de l'éducation et/ou du milieu du livre (enseignant.e.s, bibliothécaires, ...) se réunira pour présélectionner les productions anonymisées des classes « Prix de la plume lycéenne » et « Goncourt ».  
A la suite de ce premier jury, les textes présélectionnés seront passés au logiciel anti-plagiat et IA. Si l'utilisation de l'IA était confirmée, les productions concernées seraient éliminées automatiquement de la sélection.
- **Lundi 7 décembre :** un deuxième jury, composé d'élus du Conseil régional, de représentants de la région académique de Bretagne, de partenaires institutionnels, de personnes qualifiées du milieu du livre et l'association Bruit de Lire, se réunira pour désigner les 10 lauréats.  
Les chef.fe.s d'établissement dont un ou plusieurs élèves des classes « Prix de la plume lycéenne » auront été désignés lauréats par le 2ème jury, seront contactés par la Région Bretagne, dans l'après-midi, afin d'organiser la venue des élèves lauréats à Rennes aux journées nationales Goncourt des lycéens.  
Les lauréats des classes « Goncourt » étant déjà sur place aux journées nationales, ils apprendront leur prix lors de la proclamation.
- **Jeudi 10 décembre :** remise des prix aux lauréats des classes Prix de la Plume et Goncourt lors de la proclamation des résultats pendant les Journées nationales du Goncourt des lycéens.
- **Dès janvier 2027 :** l'établissement, à l'initiative des équipes éducatives, a l'opportunité d'être accompagné dans l'organisation d'une rencontre avec un des auteurs de la sélection Goncourt au premier semestre 2027. Ainsi, un temps d'échanges peut être organisé dans l'établissement ou dans la librairie de votre territoire ou encore dans la médiathèque voisine, en mutualisant éventuellement avec un établissement scolaire voisin. Pour cela, vous pouvez prendre contact auprès de l'association partenaire « Bruit de Lire » pour l'organisation de cette rencontre. A noter que cette rencontre d'auteur n'est pas comprise dans la subvention attribuée par la Région, elle est à la charge de l'établissement.

Pour toute information concernant le Prix de la plume lycéenne,  
S'adresser à l'association Bruit de Lire - [bruitdelire@gmail.com](mailto:bruitdelire@gmail.com) - 06 38 50 38 76

*Le prix Goncourt des lycéens est organisé par le Ministère de l'Education Nationale, la FNAC avec l'accord de l'Académie Goncourt.  
Les Journées nationales du Goncourt des lycéens de Rennes, deuxième étape de l'opération, sont organisées par l'association Bruit de Lire en partenariat avec les Ministères de l'Education Nationale, de la Culture (DRAC Bretagne), la région académique de Bretagne, la Région Bretagne et la Ville de Rennes.  
Le Prix de la Plume lycéenne est organisé par le Conseil régional de Bretagne en collaboration avec l'association Bruit de Lire et en accord avec la région académique de Bretagne.*



**PRIX DE LA PLUME LYCEENNE 2026**  
**FICHE D'ENGAGEMENT DE LA CLASSE « PRIX DE LA PLUME LYCEENNE »**  
*(Hors classe Goncourt)*

Lycée : .....

Adresse : .....

Mail de l'établissement : .....

Tél. : .....

Nom du de.la Chef.fe d'établissement : .....

Enseignant.e.s impliqué.e.s :

M / Mme Nom : .....

Prénom : .....

Mail : .....

Tél. : .....

Classe (niveau et formation) : .....

Nombre d'élèves : .....

M / Mme Nom : .....

Prénom : .....

Mail : .....

Tél. : .....

Classe (niveau et formation) : .....

Nombre d'élèves : .....

**Merci de saisir l'ensemble des rubriques de ce document et de façon particulièrement lisible pour les adresses mails.**

Date et signature du de.la chef.fe d'établissement

Date-limite de réception de la fiche d'engagement  
**Le mercredi 18 novembre 2026**  
A envoyer par mail à l'association Bruit de Lire : [bruitdelire@gmail.com](mailto:bruitdelire@gmail.com)